

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 443**9 septembre 1996****SOMMAIRE**

Albano Finance S.A., Luxembourg	page 21264	INCOMM, Institut für Integrierte Kommunikation, S.à r.l., Luxembourg	21247
Barclays Global Fund	21227	Infotesys Computer Consulting, S.à r.l., Moutfort	21247
(Georges) Beaumont Invest, S.à r.l., Luxembourg	21239	Initiatives Immobilières S.A., Luxembourg	21246
Chanteloup S.A. Holding, Bereldange	21259	Iniziativa Piemonte Luxembourg S.A., Luxembg	21246
CLR Select, Sicav, Luxembourg	21260	Inodis, S.à r.l., Schrassig	21247
Distri Re S.A., Luxembourg	21218	Interfirst, Sicav, Luxembourg	21248
Driclem S.A., Luxembourg	21223, 21224	International Commodity S.A., Luxbg-Kirchberg	21248
Dumelux-Invest, Sicav, Luxembourg	21261	International Glass Trading S.A., Luxembourg . . .	21246
E.S.I. S.A., Luxembourg	21226	Interpompe, S.à r.l., Luxembourg	21247
Estinbuy Holding S.A., Luxembourg	21226	Invesco European Warrant Fund, Luxembourg . .	21259
Eumaco S.A., Luxembourg	21232	Investplan Lux S.A., Luxembourg	21248
European Sovereign Investments S.A., Luxembg	21235	J.P. Morgan French Franc Liquid Fund, Sicav, Luxbg	21248
European Venture Capital Associates S.A., Luxbg	21260	J.P. Morgan Investment Fund, Luxembourg	21227
Fan, Société Civile Particulière, Luxembg .	21224, 21225	Kaji Holdings Europe S.A., Luxembourg	21264
Faneris Financial S.A., Luxembourg	21235	Kanellos, Le Goueff & Menchetti, G.E.I.E., Luxbg	21226
Fiat S.p.A., Turin	21225	Karam S.A., Luxembourg	21249
Figa S.A., Luxembourg	21235, 21236	Kermadec S.A., Luxembourg	21249, 21251
Filsfils International, S.à r.l., Luxembourg	21234	Kingsdom Holding S.A., Bereldange	21259
Finanzpress Holding S.A., Luxembourg	21235	Kursana Residenzen S.A., Luxemburg-Hamm . . .	21245
Frankfurter Sparkasse, Niederlassung Luxembg, Senningerberg	21236	LGT Euro-Stabil Asset Management Company S.A., Luxembourg	21232
Garage Américain, S.à r.l., Luxembourg	21235	Localboard International S.A., Luxembourg	21251
Garage Marc Feltes, S.à r.l., Bertrange	21236	Luxfuel S.A., Aéroport de Luxembourg	21251
Garagenbetrieb, S.à r.l., Luxembourg	21236	Lux-Post S.A., Luxembourg	21252
Gecofisc S.A., Strassen	21232	Luxtech, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	21252
General Technic, S.à r.l. et Cie, Howald	21239	Luxtex S.A., Luxembourg	21252
General Technic, S.à r.l., Howald	21237, 21238	Manulife Regent Global Fund, Sicav, Luxembourg	21262
Generalux, Sicav, Luxembourg	21262	Matru S.A., Luxembourg	21253
Ge-Systems, S.à r.l., Luxembourg	21238	Max Cross International S.A., Luxembourg	21253
Globaltex Investissements S.A., Luxembourg	21240	Media Support S.A., Luxembourg	21252
Gope, S.à r.l., Luxembourg	21236	Meetshow International Holding S.A., Luxembourg	21253
Groupe Hoche S.A., Luxembourg	21238	Menuiserie Feiereisen, S.à r.l., Strassen	21252
Group 4 S.A., Luxembourg	21239	Merck-Finanz AG, Luxembourg	21243
GTO, General Technic - Otis, S.à r.l., Howald	21240, 21241, 21243	Micaboul Holding S.A., Luxembourg	21233, 21234
Henderson Horizon Fund, Sicav, Senningerberg . .	21260	Morsott S.A., Luxembourg	21258
Hospi Consult International S.A., Luxembourg . .	21244	MT Invest S.A., Luxembourg	21253
H.P.I. Holding S.A., Luxembourg	21244	Multilateral Trade Holding S.A., Luxembourg . . .	21258
HT-Lux S.A., Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg, Luxembourg	21225	Orilux S.A., Luxembourg	21254, 21255
Ikodomos S.A., Luxembourg	21245	Plena Holding S.A., Luxembourg	21257, 21258
Imbo S.A., Luxembourg	21245	Providentielle S.A., Luxembourg	21255, 21256
Impex Overseas Trading Holding S.A., Luxembg	21244	Rondo Investments S.A., Luxembourg	21218
Imprimerie-Edition Kremer-Muller & Cie, S.à r.l., Foetz	21244	Sandweiler Terminal S.A., Sandweiler	21261
		Savalor Holding S.A., Luxembourg	21261
		Société Holding Onadif S.A., Luxembourg	21263

DISTRIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.013.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 480, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21768/282/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

DISTRIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.013.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 1996

L'assemblée nomme COOPERS & LYBRAND S.C. comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 1997 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 1996.

L'assemblée prend acte de la démission comme administrateur de Monsieur Michel van Hecke avec effet au 21 mars 1996. L'assemblée décide de nommer Monsieur Walter Peeraer comme administrateur qui termine le mandat de Monsieur Michel van Hecke. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 1997 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 480, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21769/282/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

RONDO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fifteenth of May.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. SOTRACO S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mr Jan A.J. Bout, managing director, residing in Luxembourg, acting in his capacity of managing director;
2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mr Jan A. J. Bout, prenamed, acting in his capacity of managing director.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of RONDO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economic or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, trading, industrial leasing or financial operations, as well as hold real estate for investment, and carry out transactions in respect of movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company may furthermore perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman are appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members are present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified true by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the third Tuesday of June at 3.30 p.m. and for the first time in 1997.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business Year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 1996.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately sixty thousand Luxembourg francs (60,000.- LUF).

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. SOTRACO S.A., prenamed, one thousand two hundred and forty-nine shares	1,249
2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed, one share	1
Total: one thousand two hundred and fifty shares	1,250

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) as was certified to the notary executing this deed.

Extraordinary General Meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1. - The company's address is fixed at L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
2. - The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting which will be called to deliberate on the operations of the year 2000:
 - a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed,
 - b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., having its registered office in Luxembourg,
 - c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI.
3. - The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting which will be called to deliberate on the operations of the year 2000:
Mr Frank Bauler, chartered accountant, residing in Vianden.
4. - The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed, as managing director, having sole signatory powers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. SOTRACO S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jan A.J. Bout, managing director, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué;

2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jan A.J. Bout, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de RONDO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, de négoce, de louages industriels, ou financières, elle pourra détenir des immeubles, et faire toutes transactions de caractère mobilier, nécessaires à l'accomplissement de son objet.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^{ième} mardi du mois de juin à 15.30 heures et pour la première fois en 1997.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 1996.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. SOTRACO S.A., préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - L'adresse de la société est fixée à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
2. - Sont appelées aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2000:
 - a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée,
 - b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg,
 - c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, établie et ayant son siège social à Tortola, BVI.
3. - Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2000:

Monsieur Frank Bauler, expert-comptable, demeurant à Vianden.
4. - Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné, à l'unanimité, en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signer seul.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A.J. Bout, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1996, vol. 91S, fol. 19, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 juin 1996.

G. Lecuit.

(21696/220/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

DRICLLEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.727.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-sept mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire spécial de la société anonyme DRICLLEM S.A., R.C. B numéro 54.727 ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration prise en date du 10 mai 1996, dont un exemplaire restera annexé au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. La société DRICLLEM S.A. fût constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 avril 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Ladite société DRICLLEM S.A. a actuellement un capital social entièrement souscrit et intégralement libéré d'un million cinq cent mille (1.500.000,- LUF) francs luxembourgeois, représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,- LUF) francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé est fixé à vingt-cinq millions (25.000.000,-) de francs luxembourgeois représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions de mille (1.000,- LUF) francs luxembourgeois par action.

L'article 5, alinéas 4 et 5 des statuts stipule que:

«Le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article 5 sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

III. En exécution de la résolution du Conseil d'Administration précitée du 10 mai 1996, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription par l'un des anciens actionnaires, à mille cinquante (1.050) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,- LUF) francs luxembourgeois chacune, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un bulletin de souscription.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant d'un million cinquante mille (1.050.000,-) francs luxembourgeois est désormais à la libre disposition de la société.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000,- LUF) francs luxembourgeois divisé en deux mille cinq cent cinquante (2.550) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,- LUF) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à cinquante mille (50.000,-) francs.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Herkes, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 91S, fol. 16, case 3. – Reçu 10.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

A. Schwachtgen.

(21770/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

DRICLEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.727.

Statuts coordonnés, suivant l'acte du 17 mai 1996 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

A. Schwachtgen.

(21771/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

FAN, Société Civile Particulière.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre juin.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. ININFIN, société civile particulière, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, ici représentée par Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Steinsel (Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. Madame Michela Grassetto, épouse de Monsieur Gian-Luca Bolla, demeurant à Parma, Via Repubblica 7 (Italie), ici représentée par Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler (Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Toutes les procurations mentionnées, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants déclarent représenter l'intégralité du capital social de la société prédésignée et requièrent le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité, et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Cession de parts

La société civile particulière ININFIN, prédésignée, par son représentant susnommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit avec effet rétroactif au 28 décembre 1995;

à Monsieur Giancarlo Grassetto, ingénieur, demeurant à L-1952 Luxembourg, 22, rue N. et J. Lefèvre, pour lequel agit, accepte et stipule aux présentes Monsieur Marc Lamesch, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts d'intérêts d'une valeur nominale de \$ US 10,- (dix dollars US) chacune de la société civile particulière FAN, prédésignée.

Ensuite les associés et le gérant de la société à savoir LODANS HOLDING LTD, société de droit suisse, ayant son siège social à CH-1204 Genève, 6, rue de Rive (Suisse), ici représentée par Monsieur Claude Schmitz, préqualifié, en

vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, déclarent accepter la cession de parts ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à USD 10.000,- (dix mille dollars US), représenté par 1.000 (mille) parts d'intérêts d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars US) chacune.

Les 1.000 (mille) parts d'intérêts se répartissent comme suit:

1. Monsieur Giancarlo Grassetto, ingénieur, demeurant à L-1952 Luxembourg, 22, rue N. et J. Lefèvre, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts	999
2. Madame Michela Grassetto, épouse de Monsieur Gian-Luca Bolla, demeurant à Parma, Via Repubblica 7, (Italie), une part d'intérêts	<u>1</u>
Total: mille parts d'intérêts	1.000

Toutes les parts d'intérêts sont entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés, présents ou représentés comme dit, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Lamesch, C. Schmitz, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 91S, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

M. Elter.

(21781/210/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

FAN, Société Civile Particulière.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

M. Elter.

(21782/210/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

**HT-LUX S.A., ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION HOCHTIEF-LUXEMBOURG S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbruck.
R. C. Luxembourg B 18.517.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 29 août 1995 que le siège de la société a été transféré au 9, rue Kalchesbruck, L-1852 Luxembourg.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1996, vol. 470, fol. 63, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(21774/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

FIAT S.p.A.

Siège social: Turin, 10, Corso Marconi.
R. C. (Tribunal de Turin) 65/906.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1994 du Groupe FIAT S.p.A. (société mère de S.E.F.I. SOCIETE EUROPEENNE FINANCIERE POUR L'INDUSTRIE S.A., Luxembourg, R.C. B 8.549), enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(21784/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

E.S.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.600.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

(21775/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

ESTINBUY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 44.769.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour ESTINBUY HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(21776/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

ESTINBUY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 44.769.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 1996

La démission des Messieurs Luciano Righetti, Marco Streun et Massimo Rella de leur mandat d'Administrateurs est acceptée. Sont nommés en leur remplacement Messieurs Serge Thill, consultant demeurant à Sanem, Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg et Roger Caurla, maître en droit demeurant à Mondercange. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour ESTINBUY HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21777/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

KANELLOS, LE GOUEFF & MENCHETTI, G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

Le G.E.I.E. a un objet strictement civil, il consiste à

- répondre à des appels d'offre des institutions européennes ou autres organisations internationales;
- effectuer des recherches, rapports, études ou autres prestations de services professionnels dans le domaine du droit des technologies de l'information, des télécommunications et des média et nécessitant d'avoir recours à l'expertise d'au moins deux des Membres du G.E.I.E.;
- mettre en commun les ressources et infrastructures des Membres dans la mesure requise pour les fins susmentionnées;
- entreprendre ou conclure toutes opérations se rattachant à l'objet précité.

Membres:

- M^e Leonidas Kanellos, avocat au Barreau d'Athènes, Grèce, 42, Hippocratous Str., Gr-106 80, Athènes;
- M^e Stéphan Le Goueff, avocat aux Barreaux de Luxembourg et de Paris, 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg;
- M^e Patrizio Menchetti, avocat au Barreau de Lucca, Italie, Via Teresa Bandettini, 25, I-55100, Lucca.

Gérant:

M^e Stéphan Le Goueff.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1996, vol. 483, fol. 30, case 1.

(27926/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1996.

BARCLAYS GLOBAL FUND.

AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS

Upon decision of ROYAL FCP MANAGEMENT S.A., acting as Management Company to BARCLAYS GLOBAL FUND (the «Fund»), and with the approval of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. acting as custodian, the Management Regulations have been amended as follows:

- in Article 17, second sentence, the reference to «subject to three months' prior notice» is deleted.

This amendment will become effective five days after its publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on the 3rd September 1996.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

(as Custodian)

F. Guillaume F. Drazdik
Premier conseiller Fondateur

ROYAL FCP MANAGEMENT S.A.

(as Management Company)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31524/260/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

J.P. MORGAN INVESTMENT FUND.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the second day of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will remain the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of J.P. MORGAN INVESTMENT FUND (the «Company»), with its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Camille Hellinckx, prenamed, on 22nd December, 1994, published in the Mémorial C on 10th February, 1995.

The meeting was presided over by Mr Bernd Hübinger, bank employee, residing in B-Eupen.

The Chairman appointed as secretary Mrs Danielle Bailleux, bank employee, residing in F-54590 Musigny.

The meeting elected as scrutineer Mrs Geneviève Sainlez, bank employee, residing in B-6700 Arlon.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned Notary to state:

I. That the agenda of this meeting is the following:

to resolve about the following amendments to the Articles of Incorporation:

1) To amend the first paragraph of article 3 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.»

2) To amend the penultimate paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation by adding the following sentence:

«In these Articles, any reference to «class(es)» shall also mean a reference to «sub-class(es)» unless the context otherwise requires.»

3) To amend the eighth paragraph of article 6 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Transfer of registered Shares shall be effected by delivering the Certificate or Certificates to the Company or its appointed agent along with other instruments of transfer satisfactory to the Company or its appointed agent or by a written declaration of transfer inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and by the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.»

4) To amend article 7 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The Company may restrict or prevent the ownership of Shares by any person, firm or corporate body, including, but without limitation, any «U.S. Person» as defined in Article 8 hereof or by any person who holds or owns Shares in breach of any law or regulation or otherwise in circumstances having, or which may have, adverse regulatory tax or fiscal consequences for the Company or the Shareholders or otherwise be detrimental to the interests of the Company (a «Prohibited Person») and for such purpose the Company may:

a) decline to issue any Shares or to register any transfer of Shares where it appears to it that such issue or registry would or might result in beneficial ownership of such Shares by a U.S. Person or a Prohibited Person; and

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on, the Register to furnish it with any information which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Shares rests or will rest in a U.S. Person or a Prohibited Person;

c) where it appears to the Company that any U.S. Person or any Prohibited Person, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of Shares, compulsorily purchase from such shareholder all Shares held by it in the following manner:

(i) the Company shall serve a notice (hereafter called «the Purchase Notice») upon the shareholder appearing in the Register as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such Shares and the place where the purchase price in respect of such Shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to the shareholder at his last address known to or appearing in the Register of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Certificate or Certificates relating to the Shares specified in the Purchase Notice. Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such shareholder will cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the Register, provided, however, that the Shares represented by such Certificates shall remain in existence;

(ii) the price at which the Shares specified in any Purchase Notice shall be purchased (herein called «the Purchase Price») shall be an amount equal to the Net Asset Value per Share, determined in accordance with Article 22 hereof;

(iii) payment of the Purchase Price will be made to the owner of such Shares in the currency of the relevant class, except during periods of currency exchange restrictions with respect thereto, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) for payment to such owner upon surrender of the Certificate or Certificates relating to the Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid, no person interested in the Shares specified in the Purchase Notice shall have any further interest in such Shares, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the person appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the Certificate or Certificates as aforesaid;

(iv) the exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided that in each case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

d) decline to accept the vote of any U.S. Person or any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company.

If a person becomes aware that he is holding or owning Shares in contravention of this Article, he shall notify the Company in writing forthwith.»

5) To amend the first paragraph of article 10 of the Articles of Incorporation by replacing the word «March» by the word «April».

6) To amend article 15 of the Articles of Incorporation in its entirety so as to read as follows:

«The Board shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

The Board may decide to invest, to the extent permitted by the Luxembourg law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings, in securities of other collective investment undertakings of the open-ended type linked to the Company by common management or control or by a substantial direct or indirect holding, or managed by a management company linked to the investment manager appointed by the Company or any investment adviser appointed by the Company.

The Board may decide that investment of the Company be made (i) in securities admitted to official listing on a stock exchange in any member state of the European Union, (ii) in securities admitted to official listing on a recognized stock exchange in any other country in Europe, Asia, Oceania, the American continents and Africa, (iii) in securities dealt in on another regulated market in any such member state of the European Union or other country referred to above, provided that such market operates regularly and is recognized and open to the public, (iv) in recently issued securities provided the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such listing is secured within one year of the issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of the Company may decide to invest under the principle of risk-spreading up to 100 % of the total assets of each class of shares of the Company in different transferable securities issued or guaranteed by any member state of the European Community, its local authorities or public international bodies of which one or more of such member states are members, or by any other state member of the OECD provided that in the case where the Company decides to make use of this provision the relevant class of shares must hold securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than 30 % of such classes, total net assets.

Investments of the Company may be made either directly or indirectly through subsidiaries, as the board of directors may from time to time decide. Reference in these Articles of Incorporation to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets held directly or investments made and assets held indirectly through the aforesaid subsidiaries.»

7) To amend the fifth paragraph of article 20 of the Articles of Incorporation by replacing the word «ten» by the word «fifteen».

8) To amend the sixth paragraph of article 20 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The redemption price shall be equal to the Net Asset Value for the relevant class of Shares, as determined in accordance with the provisions of Article 22 hereof on the applicable Valuation Date, less a provision for dealing charges if the Board so decides, less a charge as the sales documents may provide. The relevant redemption price may be rounded up or down as the Board may decide.»

9) To amend the eighth paragraph of article 20 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Any shareholder may request conversion of whole or part of his Shares of one class into Shares of another class at the respective Net Asset Values of the Shares of the relevant classes, provided that the Board may impose such restrictions or prohibitions as to, inter alia, conversion or frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of a charge as specified in the sales documents.»

10) To add the following paragraph after the fifth paragraph of article 20 of the Articles of Incorporation:

«The Board may, with respect to any class of shares of the Company, extend the period for payment of redemption proceeds to such period as shall be necessary to repatriate proceeds of the sale of investments in the event of impediments due to exchange control regulations or similar constraints in the markets in which a substantial part of the assets attributable to such class of shares shall be invested. The Board may also, in respect of any class of shares, determine a notice period required for lodging any redemption request. The specific period for payment of the redemption proceeds of any class of shares of the Company and any applicable notice period will be publicized in the statutory sales documents relating to the sale of such shares.»

11) To amend the tenth paragraph of article 20 of the Articles of Incorporation by replacing the figure «5,000,000 .- USD» by the figure «20,000,000.- USD».

12) To amend the first paragraph of article 21 of the Articles of Incorporation by replacing «once monthly» by «twice monthly».

13) To amend the third paragraph of article 21 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of Shares of any particular class and the issue and redemption of its Shares from its shareholders as well as conversion from and to Shares of each class during:

a) any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such class of Shares from time to time is quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to such class of Shares would be impracticable; or

c) any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments or the current price or values on any market or stock exchange; or

d) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such class or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or

e) any other circumstance or circumstances where a failure to do so might result in the Company or its Shareholders incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or other detriment which the Company or its Shareholders might not otherwise have suffered.»

14) Any other amendments to the Articles of Incorporation, or to the amendments set forth above, required by the supervisory authority and/or deemed necessary by the legal advisers of the Company in order for the Company to qualify under Part I of the Luxembourg law of 30th March, 1988.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary as well as the proxies will remain annexed to the present deed.

III. All shareholders have been given notice of the meeting by means of registered letters sent to their address appearing in the register of shareholders on 19th July, 1996 in accordance with the provisions of the articles of the Company and a notice has been published in the Luxemburger Wort on 24th July, 1996.

IV. Out of the two hundred and two thousand six hundred point ninety-six (202,600.96) shares in issue, one hundred and twenty thousand six hundred and two point seven hundred and two (120,602.702) shares, are represented at the present meeting. The present meeting is thereby regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolution:

Single resolution

The Articles of Incorporation of the Company are amended as fully described in items 1) to 14) of the agenda.

There being nothing further on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

All costs and fees due as a result of the foregoing shall be charged to the Company.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French versions, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de J.P. MORGAN INVESTMENT FUNDS (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, prénommé, en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial C le 10 février 1995.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernd Hübinger, employé de banque, demeurant à B-Eupen.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Danielle Bailleux, employée de banque, demeurant à F-54590 Musigny.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur, Madame Geneviève Sainlez, employée de banque, demeurant à B-6700 Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le Notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

décider de modifier les statuts de la façon suivante:

1) Modifier le premier paragraphe de l'article 3 des Statuts qui aura la teneur suivante:

«L'objet de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes sortes dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.»

2) Modifier l'avant-dernier paragraphe de l'article 5 des statuts en ajoutant la phrase suivante:

«Dans les présents statuts, toute référence à «catégorie(s)» est à interpréter comme une référence à «sous-catégorie(s)» si le contexte le requiert.»

3) Modifier le huitième paragraphe de l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le transfert d'Actions nominatives se fera par la remise à la Société ou à son mandataire du ou des Certificats, ensemble avec tous autres documents de transfert jugés probants par la Société ou son mandataire ou encore par une déclaration écrite de transfert dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes dûment mandatées à cet effet.»

4) Modifier l'article 7 des statuts qui aura la teneur suivante:

«La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'Actions par toute personne, firme ou entité sociale, y inclus sans limitation toute «Personne des Etats-Unis» telle que définie à l'article 8 ci-après, ou par toute personne qui détient ou possède des Actions en contravention des lois ou règlements ou dans des circonstances qui ont ou pourraient avoir des conséquences négatives sur le plan fiscal pour la Société ou les Actionnaires ou être contraire aux intérêts de la Société d'une autre manière (une «Personne Prohibée»), et à ces fins, la Société pourra:

a) refuser d'émettre des Actions ou d'enregistrer tout transfert d'Actions si elle estime que cette émission ou cet enregistrement auraient ou pourraient avoir pour effet la possession directe ou indirecte de ces Actions par une Personne des Etats-Unis ou une Personne Prohibée; et

b) exiger à tout moment de toute personne dont le nom est inscrit au registre ou de toute personne qui voudrait faire inscrire un transfert d'Actions dans le Registre, la production de tous renseignements que la Société estimera nécessaires pour déterminer si oui ou non la possession directe ou indirecte par cette personne d'Actions concerne une Personne des Etats-Unis ou une Personne Prohibée;

c) lorsqu'il apparaîtra à la Société qu'une Personne des Etats-Unis ou une Personne Prohibée, soit seule, soit ensemble avec toute autre personne, détient directement ou indirectement des Actions de la Société, elle pourra procéder au rachat obligatoire de toutes Actions détenues par cet actionnaire, de la manière suivante:

(i) la Société notifiera un avertissement (désigné ci-après par «Avertissement de Rachat») à l'actionnaire qui détient ces Actions ou qui est inscrit dans le Registre comme propriétaire des Actions à racheter, indiquant les Actions devant être rachetées, le prix de rachat de celles-ci et le lieu où le prix de rachat de ces Actions sera payable. Cet Avertissement de Rachat pourra être notifié sous pli recommandé adressé à l'actionnaire à sa dernière adresse connue ou inscrite dans le Registre de la Société. L'actionnaire concerné sera tenu dès lors de remettre sans délai à la Société le ou les Certificats représentatifs des Actions désignées dans l'Avertissement de Rachat. Immédiatement après la clôture des bureaux à la date indiquée dans l'Avertissement de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions désignées dans l'Avertissement de Rachat et son nom sera rayé du Registre; toutefois les Actions représentées par ces Certificats continueront d'exister;

(ii) le prix auquel seront rachetées les Actions décrites dans un Avertissement de Rachat (ci-après «le Prix de Rachat») sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action, calculée conformément à l'article 22 des présents statuts;

(iii) le paiement du Prix de Rachat sera fait au propriétaire de ces Actions dans la monnaie du compartiment concerné sauf pendant des périodes où des restrictions seraient imposées sur la convertibilité de cette devise, et déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (ainsi que cela sera indiqué dans l'Avertissement de Rachat) pour être versé au propriétaire contre remise du ou des Certificats représentatifs des Actions décrites dans l'avis. Après le dépôt du Prix de Rachat, aucune personne ayant des droits sur les Actions décrites dans l'Avertissement de Rachat n'aura désormais de droits sur ces Actions et ne pourra formuler une quelconque revendication contre la Société ou contre les actifs de celle-ci du chef des Actions en question, sauf le droit de la personne propriétaire des Actions en question de toucher de la banque le Prix de Rachat ainsi versé (sans intérêts), en échange de la remise du ou des Certificats d'Actions tels que décrit ci-dessus;

(iv) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété de ces Actions par une personne ou que la propriété effective de ces Actions était différente de celle apparue à la Société à la date d'un Avertissement de Rachat, sous réserve que la société aura, dans chaque cas exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

(d) refuser de reconnaître le vote d'une Personne des Etats-Unis ou d'une Personne Prohibée lors de toute assemblée générale des actionnaires de la Société.

Si une personne apprend qu'elle détient ou possède des Actions en contravention de cet Article, elle en informera la Société par écrit.»

5) Modifier le premier paragraphe de l'article 10 des statuts en remplaçant le mot «mars» par le mot «avril».

6) Modifier l'article 15 des Statuts de manière à lire:

«Le Conseil appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et de la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et l'administration de la Société. Le Conseil fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société. Le conseil d'administration peut décider d'investir, dans la mesure permise par la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif dans des valeurs mobilières d'autres organismes de placement collectif du type ouvert liés à la Société par des organes de gestion ou de contrôle commun ou par une participation directe ou indirecte, importante, ou gérée par une société de gestion liée au Gestionnaire désigné par la Société ou au conseiller en investissement désigné par la Société.

Le Conseil peut décider que les investissements de la société seront faits (i) dans des valeurs mobilières admises à une bourse d'un des pays membres de l'Union Européenne, (ii) dans des valeurs mobilières cotées à une bourse reconnue dans tout autre pays de l'Europe, de l'Asie, de l'Océanie, des continents américains et de l'Afrique, (iii) dans des valeurs mobilières négociées à un autre marché organisé dans un des pays de l'Union Européenne ou dans un des pays visés ci-dessus, pourvu que ce marché fonctionne régulièrement, soit reconnu et soit ouvert au public, (iv) dans des valeurs mobilières récemment émises à condition que les termes de l'émission prévoient une demande d'admission à une des bourses ou des autres marchés organisés visés ci-dessus à condition que cette cotation soit obtenue dans un délai d'un an à partir de l'émission, ainsi que (v) dans toutes autres valeurs mobilières, instruments ou autres avoirs dans la limite des restrictions telles que prévues par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le Conseil de la Société peut décider d'investir, suivant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100 % des avoirs de chaque catégorie d'actions de la Société dans différentes émissions de valeurs mobilières émises ou garanties par un Etat membre de la Communauté Européenne, par ses collectivités publiques territoriales ou par des organismes internationaux à caractère public dont fait partie un ou plusieurs états membres de la Communauté Européenne, ou par tout Etat membre de l'OCDE étant entendu que si la Société entend faire usage de cette disposition, la catégorie d'actions respective doit détenir des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30 % des avoirs de cette catégorie d'actions.

Les investissements de la Société peuvent se faire, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de filiales, tel que déterminé de temps en temps par le conseil d'administration. Toute référence dans les présents statuts à «investissements» ou «avoirs» sera une référence soit aux investissements pratiqués et aux avoirs détenus directement ou aux investissements pratiqués et aux avoirs détenus indirectement par l'intermédiaire de filiales.»

7) Modifier le cinquième paragraphe de l'article 20 des statuts en remplaçant le chiffre «10» par le chiffre «15».

8) Modifier le sixième paragraphe de l'article 20 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire de la catégorie concernée, telle que déterminée conformément aux dispositions de l'article 22 ci-après au Jour d'Evaluation considéré, moins une provision pour les frais de transaction si le Conseil en décide ainsi, moins une commission, tel que plus amplement décrit dans les documents de vente. Le prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas si le Conseil en décide ainsi.»

9) Modifier le sixième paragraphe de l'article 20 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'une catégorie en Actions d'une autre catégorie aux valeurs nettes respectives des Actions des catégories concernées, étant entendu que le Conseil peut imposer des restrictions ou prohibitions concernant, entre autres, la conversion ou la fréquence de conversion, et peut soumettre la conversion au paiement d'une charge telle que spécifiée dans les documents de vente.»

10) Ajouter le paragraphe suivant après le cinquième paragraphe de l'article 20 des statuts:

«Le Conseil peut, pour toute catégorie d'actions de la Société, étendre la période prévue pour le paiement du prix de rachat de la durée nécessaire au rapatriement des fonds résultant de la vente des investissements, par suite des contraintes dues au contrôle des changes ou de contraintes similaires dans les marchés dans lesquels une partie substantielle des avoirs de cette catégorie sera investi. Le Conseil peut également, pour chaque catégorie d'actions, déterminer une période de préavis pour la présentation d'une demande de rachat. La période spécifique de paiement du prix de rachat d'une catégorie d'actions et la période de préavis seront publiées dans les documents de vente concernant la vente de ces actions.»

11) Modifier le premier paragraphe de l'article 20 des statuts en remplaçant le chiffre de «5.000.000,- USD» par «20.000.000,- USD».

12) Modifier le premier paragraphe de l'article 21 des Statuts en remplaçant «moins d'une fois par mois» par «moins de deux fois par mois».

13) Modifier le troisième paragraphe de l'article 21 des statuts qui aura la teneur suivante:

«La Société peut suspendre la détermination de la valeur de l'actif net de ses Actions de toute catégorie, de même que l'émission et le rachat de ses Actions de ses actionnaires, de même que la conversion de et en Actions de chaque catégorie pendant:

a) toute période pendant laquelle une des bourses principales ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à une catégorie d'Actions est cotée ou négociée, est fermée autrement que pour congés ordinaires, ou pendant laquelle les échanges y sont suspendus ou limités; ou

b) l'existence de toute circonstance constituant une urgence dont le résultat sera que de la disposition ou l'évaluation des avoirs de la Société attribuables à une catégorie d'Actions est impossible; ou

c) toute défaillance des moyens de communication ou de calcul normalement employés dans la détermination du prix ou de la valeur des investissements, ou du prix courant, ou des valeurs sur un marché ou bourse; ou

d) pendant toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'effectuer des paiements pour honorer des rachats, ou pendant laquelle tout transfert de fonds nécessaire à la réalisation ou l'acquisition des investissements ou au paiement du prix de rachat des Actions, ne peut, de l'avis du Conseil, être effectué à des taux de change normaux; ou

e) toute autre circonstance lors de laquelle l'omission de procéder ainsi pourrait occasionner la soumission par la Société ou ses Actionnaires à une taxation ou à un autre désavantage financier ou autre auquel la Société ou ses Actionnaires pourraient ne pas être soumis.»

14) Toutes autres modifications aux statuts, et toutes modifications aux modifications indiquées ci-dessus, requises par l'autorité de contrôle et/ou considérées comme nécessaires par le conseil juridique de la Société en vue de la qualification de la Société sous la partie I de la loi du 30 mars 1988.

II. Les actionnaires représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III. Tous les actionnaires ont été informés de la tenue de la présente assemblée au moyen de lettres recommandées qui ont été adressées à leur adresse indiquée dans le registre des actionnaires le 19 juillet 1996 conformément aux dispositions des statuts de la Société et une notice a été publiée dans le Luxemburger Wort le 24 juillet 1996.

IV. Sur les deux cent deux mille six cents virgule quatre-vingt-seize (202.600,96) actions émises par la société, cent vingt mille six cent deux virgule sept cent deux (120.602,702) actions sont représentées à la présente assemblée. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique:

Les Statuts de la Société sont modifiés de la façon décrite dans les points 1) à 14) de l'ordre de jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la Société.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Hübinger, D. Bailleux, G. Sainlez, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 92S, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1996.

J.-J. Wagner.

(29750/215/341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1996.

EUMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 41.292.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(21778/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

LGT EURO-STABIL ASSET MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 30.553.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 70, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

N. Uhl

Pour le Conseil d'Administration

(21779/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GECOFISC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 45.679.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 juin 1996.

Signature.

(21796/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

MICABOUL HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 14.117.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt juin.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois MICABOUL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 14.117.

La séance est ouverte à quinze heures, sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Céline Stein, employée privée, demeurant à Luxembourg.

A été appelée aux fonctions de scrutateur, Mademoiselle Cristina Ferreira, employée privée, demeurant à Luxembourg,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Décision que le capital social de soixante-deux millions (62.000.000,-) de francs belges, représenté actuellement par soixante-deux mille (62.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs belges chacune, sera désormais représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale, par échange de deux virgule zéro six cent soixante-six (2,0666) actions anciennes pour une action nouvelle, le conseil d'administration étant chargé d'arbitrer les rompus éventuels.

Modification subséquente de l'article trois des statuts.

2) Décision de donner une durée illimitée à la société, et modification du dernier paragraphe de l'article premier des statuts.

3) Modification de la première phrase de l'article cinq des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

4) Suppression du dernier paragraphe de l'article neuf des statuts.

5) Suppression de l'article treize des statuts et renumérotation subséquente des articles suivants.

6) Modification du paragraphe e) de l'article treize, ancien article quatorze des statuts comme suit:

«e) de décider de la dissolution de la société ou de la fusion éventuelle avec d'autres sociétés, de désigner les liquidateurs et d'en fixer les pouvoirs;»

7) Suppression de la troisième phrase de l'article quatorze, ancien article quinze, des statuts.

8) Suppression de la deuxième phrase de l'article seize, ancien article dix-sept, des statuts.

9) Décision de compléter l'article dix-huit, ancien article dix-neuf, des statuts, par l'ajout suivant:

«Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que le capital social de soixante-deux millions (62.000.000,-) de francs belges, représenté actuellement par soixante-deux mille (62.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs belges chacune, sera désormais représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale, par échange de deux virgule zéro six cent soixante-six (2,0666) actions anciennes pour une action nouvelle, le conseil d'administration étant chargé d'arbitrer les rompus éventuels.

En conséquence, l'article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-deux millions (62.000.000,-) de francs belges et divisé en trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner une durée illimitée à la société. En conséquence, le dernier paragraphe de l'article premier aura dorénavant la teneur suivante:

«La durée de la société est illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article cinq des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article neuf des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article treize des statuts et, en conséquence, de renuméroter les articles suivants.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le paragraphe e) de l'article treize, ancien article quatorze, des statuts comme suit: «e) de décider de la dissolution de la société ou de la fusion éventuelle avec d'autres sociétés, de désigner les liquidateurs et d'en fixer les pouvoirs;»

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer la troisième phrase de l'article quatorze, ancien article quinze, des statuts.

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article seize, ancien article dix-sept, des statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de compléter l'article dix-huit, ancien article dix-neuf des statuts, par l'ajout suivant: «Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures un quart.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Rochas, C. Stein, C. Ferreira, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 91S, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1996.

R. Neuman.

(29217/226/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

MICABOUL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 14.117.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1996.

(29218/226/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

FILSFILS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.737

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts documentée par acte du notaire Paul Frieders de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 91S, fol. 24, case 2, que la répartition des parts sociales figurant à l'article 6 des statuts de la société à responsabilité limitée FILSFILS INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 29, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par ledit notaire Paul Frieders, en date du 5 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 500 du 2 octobre 1995, est la suivante:

«Les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Jean Pierre Filsfils, directeur de sociétés, demeurant à Dinant (Belgique), quatre cent quatre-vingts parts sociales	480
2) J.P. FILS.FILS., société coopérative à responsabilité limitée, avec siège social à 5500-Dinant (Belgique), rue Huybrechts, numéro 1/AB5, vingt parts sociales	20
Total: cinq cents parts sociales	500»

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

P. Frieders.

(21785/212/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

EUROPEAN SOVEREIGN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.035.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

(21780/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

FENERIS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 47.053.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juin 1996.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(21783/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

FINANZPRESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 42.491.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour FINANZPRESS HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(21790/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GARAGE AMERICAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 7.282.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société civile

Signature

(21792/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

FIGA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.569.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour FIGA, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(21786/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

FIGA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.569.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 18 décembre 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg;
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;
Monsieur Roger Petry, employé privé, Rameldange.

Commissaire aux Comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.
Luxembourg, le 4 juin 1996.

Pour FIGA
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21787/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

FRANKFURTER SPARKASSE, Niederlassung Luxemburg.

Siège social: Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 42.188.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

FRANKFURTER SPARKASSE
NIEDERLASSUNG LUXEMBURG
Signatures

(21791/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GARAGE MARC FELTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, 12, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 45.264.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

FIDUCIAIRE PREMIER
Signature

(21793/758/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GARAGENBETRIEB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 486, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 25.084.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour la société
Signature

(21794/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GOPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour la S.à r.l. GOPE

(21808/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GENERAL TECHNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald, 44, rue des Bruyères.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Nicolas Daubenfeld, ingénieur, demeurant à Luxembourg,
2. Monsieur Roger Greiveldinger, ingénieur-technicien, demeurant à Luxembourg,
3. Monsieur Fred Eich, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Bech-Kleinmacher,
4. Maître Guiguite Clees, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les comparants sub 1 à 3 déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée GENERAL TECHNIC, S.à r.l., avec siège social à Howald, constituée sous la dénomination de BUREAU INDUSTRIEL NICO DAUBENFELD, Société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par Maître Raymond Steichen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 24 mars 1975, numéro 54.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 9 février 1991, numéro 57.

Les comparants ont prié le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Le comparant sub 2, Monsieur Roger Greiveldinger, cède ses deux cents (200) parts sociales au comparant sub 1, Monsieur Nicolas Daubenfeld, pour le prix de deux cent mille francs luxembourgeois (200.000,- LUF), payé à l'acte, ce dont quittance.

Le comparant sub 3, Monsieur Fred Eich, cède ses cent (100) parts sociales au comparant sub 4, Maître Guiguite Clees, pour le prix de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF), payé à l'acte, ce dont quittance.

Après ces cessions de parts, les parts sociales sont tenues comme suit:

1. Monsieur Nicolas Daubenfeld, ingénieur, demeurant à Luxembourg	400 parts
2. Maître Guiguite Clees, avocat, demeurant à Luxembourg	100 parts
Total:	500 parts

Les associés acceptent la démission de Messieurs Roger Greiveldinger et Fred Eich comme gérants de la société et ils leur donnent pleine et entière décharge.

Suite à ces démissions, le deuxième et le troisième alinéas de l'article douze des statuts auront la teneur suivante:

«**Art. 12. Deuxième alinéa.** Est nommé gérant unique de la société, Monsieur Nicolas Daubenfeld.»

«**Art. 12. Troisième alinéa.** La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Daubenfeld, R. Greiveldinger, F. Eich, G. Clees, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 juin 1996, vol. 399, fol. 44, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 1996.

E. Schroeder.

(21797/228/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GENERAL TECHNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald, 44, rue des Bruyères.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Nicolas Daubenfeld, ingénieur, demeurant à Luxembourg.
2. Maître Guiguite Clees, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée GENERAL TECHNIC, S.à r.l., avec siège social à Howald, constituée sous la dénomination de BUREAU INDUSTRIEL NICO DAUBENFELD, Société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par Maître Raymond Steichen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 24 mars 1975, numéro 54.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions cinq cent mille francs luxembourgeois (4.500.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), par la création et l'émission de quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le montant de quatre millions cinq cent mille francs luxembourgeois (4.500.000,- LUF) est apporté comme suit:

- trois millions six cent mille francs luxembourgeois (3.600.000,- LUF) par Monsieur Nicolas Daubenfeld, et
 - neuf cent mille francs luxembourgeois (900.000,- LUF) par Maître Guiguite Clees.
 Cette augmentation de capital se fait par paiement en espèces, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'article six des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), divisé en cinq mille (5.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont tenues comme suit:

1. Monsieur Nicolas Daubenfeld, ingénieur, demeurant à Luxembourg	4.000 parts
2. Maître Guiguite Clees, avocat, demeurant à Luxembourg	1.000 parts
Total:	5.000 parts»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou toutes autres charges qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, est estimé à environ quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (90.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé N. Daubenfeld, G. Clees, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 juin 1996, vol. 399, fol. 44, case 6. – Reçu 45.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 1996.

E. Schroeder.

(21798/228/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

**GENERAL TECHNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. BUREAU INDUSTRIEL NICO DAUBENFELD, S.à r.l.).**

Siège social: Howald, 44, rue des Bruyères.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juin 1996.

E. Schroeder.

(21799/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GE-SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 41.327.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour la société

WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

(21795/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GROUPE HOCHÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 39.919.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, volume 91S, folio 34, case 9, que la société anonyme GROUPE HOCHÉ S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 39.919 a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains, la totalité des actions de la société anonyme GROUPE HOCHÉ S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

M. Elter.

(21810/210/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GENERAL TECHNIC, S.à r.l. et Cie, Société en commandite simple.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.
R. C. embourg B 13.076.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Nicolas Daubenfeld, ingénieur, demeurant à Luxembourg;
- 2.- Monsieur Roger Greiveldinger, ingénieur-technicien, demeurant à Luxembourg;
- 3.- Monsieur Fred Eich, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Bech-Kleinmacher;
- 4.- GENERAL TECHNIC, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Howald, ici représentée par son gérant, Monsieur Nicolas Daubenfeld, prénommé.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société en commandite simple GENERAL TECHNIC, S.à r.l. et Cie, ayant son siège social à Howald, constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 2 octobre 1975, numéro 184.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 4 novembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 1^{er} octobre 1988, numéro 261.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

GENERAL TECHNIC, S.à r.l., prédésignée, cède par les présentes, à la valeur nominale, les parts sociales suivantes:

- cent vingt (120) parts sociales à Monsieur Nicolas Daubenfeld, prénommé;
- cent vingt (120) parts sociales à Monsieur Roger Greiveldinger, prénommé, et
- quatre-vingts (80) parts sociales à Monsieur Fred Eich, prénommé.

Les prix des cessions sont payés à l'acte, ce dont quittance.

Après ces cessions de parts sociales, les parts sont tenues comme suit:

1.- Monsieur Nicolas Daubenfeld, prénommé	3.120 parts
2.- Monsieur Roger Greiveldinger, prénommé	3.120 parts
3.- Monsieur Fred Eich, prénommé	1.680 parts
4.- GENERAL TECHNIC, S.à r.l., prédésignée	80 parts
Total:	8.000 parts

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Daubenfeld, R. Greiveldinger, F. Eich, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 juin 1996, vol. 399, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 1996.

E. Schroeder.

(21800/228/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GEORGES BEAUMONT INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 38.016.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société civile
Signature

(21805/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GROUP 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 70, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Signature.

(21809/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 44.360.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(21806/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 44.360.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 1996

Messieurs Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange, Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem et Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg sont nommés Administrateurs en remplacement des Messieurs Luciano Righetti, Marco Streun et Massimo Rella. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21807/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GTO, GENERAL TECHNIC-OTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois juin.
Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. La société en commandite simple GENERAL TECHNIC, S.à r.l. & CIE, ayant son siège social à Howald, 44, rue des Bruyères,

ici représentée par son associé commandité, la société GENERAL TECHNIC, S.à r.l., elle-même représentée par son gérant, à savoir:

- Monsieur Nicolas Daubenfeld, ingénieur, demeurant à Luxembourg, ainsi que par ses associés commanditaires, à savoir:

- Monsieur Nicolas Daubenfeld, prénommé,
- Monsieur Fred Eich, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Bech-Kleinmacher, et
- Monsieur Roger Greiveldinger, ingénieur-technicien, demeurant à Luxembourg;

2. La société anonyme ASCENSEURS OTIS, ayant son siège social à B-1720 Dilbeek (Groot-Bijgaarden), Schepen A. Gossetlaan 17,

ici représentée par Monsieur Rudi Cnudde, Managing Director, demeurant à Bruxelles, en vertu d'une procuration du 18 mars 1996,

laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

3. Monsieur Nicolas Daubenfeld, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants sub 1 et 2, ès qualités qu'ils agissent, ont déclaré que les parties prémentionnées sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GENERAL TECHNIC-OTIS, S.à r.l., avec siège social à Howald, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 février 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 16 mai 1987, numéro 138.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 11 novembre 1991, numéro 426.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Le comparant sub 1, GENERAL TECHNIC, S.à r.l. & CIE, a cédé cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (599) parts sociales au comparant sub 2, ASCENSEURS OTIS, pour le prix de cinquante-neuf millions neuf cent mille francs luxembourgeois (59.900.000,- LUF), prix payé avant la passation du présent acte.

Le comparant sub 1, GENERAL TECHNIC S.à r.l. & CIE, a cédé une (1) part sociale à Monsieur Nicolas Daubenfeld, prénommé, pour le prix de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF), prix payé avant la passation du présent acte.

Transfert de propriété

Le transfert de propriété des parts sociales cédées s'opère avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1996, en ce qui concerne les droits aux dividendes attachés aux parts sociales.

Garantie relative aux parts sociales cédées

Le comparant sub 1 déclare et garantit que:

- les parts sociales cédées sont quittes et libres de tout privilège, nantissement ou charge quelconque et jouissent de tous leurs droits aux bénéfices à compter du 1^{er} janvier 1996;

- la présente cession des parts sociales n'est soumise à aucun accord, agrément, agrégation ou autorisation administrative ou autre qui n'aurait pas été obtenu au préalable par le comparant sub 1.

Engagement du comparant sub 1 et de ses représentants

GENERAL TECHNIC, S.à r.l. & CIE, ainsi que Messieurs Nicolas Daubenfeld, Fred Eich et Roger Greiveldinger s'engagent à n'exercer au Grand-Duché de Luxembourg, pendant une durée de dix ans à dater de l'entrée en vigueur de la présente convention, aucune activité qui serait directement ou indirectement concurrence à l'activité exercée par GENERAL TECHNIC-OTIS, S.à r.l., (en particulier en matière de vente, assemblage, installation, maintenance, entretien, réparation et rénovation d'ascenseurs et d'escalateurs), que ce soit en qualité d'employé, d'agent, de dirigeant ou gestionnaire, de contractant, par personne interposée ou par la prise de participation directe ou indirecte dans une entreprise exerçant une telle activité, sauf accord écrit donné par la n.v. OTIS S.A.

Sous réserve des droits et obligations résultant du contrat de bail entre le comparant sub 1 en qualité de bailleur et GENERAL TECHNIC-OTIS, S.à r.l., en qualité de locataire, relatif à l'immeuble sis, 44, rue des Bruyères à Howald, et du paiement dû pour le premier trimestre 1996 en vertu de la convention du 10 février 1987 entre le comparant sub 1 et GENERAL TECHNIC-OTIS, S.à r.l., relative à la location par GENERAL TECHNIC & CIE, S.à r.l., à GENERAL TECHNIC-OTIS, S.à r.l., de son portefeuille de contrats, le comparant sub 1 ainsi que ses représentants, intervenant à titre personnel, déclarent qu'ils ne disposent d'aucune créance à l'égard de GENERAL TECHNIC-OTIS, S.à r.l., et, d'une manière généralement quelconque, n'ont plus rien à réclamer à GENERAL TECHNIC-OTIS, S.à r.l.

GENERAL TECHNIC, S.à r.l. & CIE déclare expressément marquer son accord à ce que la dénomination commerciale de la société GENERAL TECHNIC-OTIS, S.à r.l., soit maintenue pour cette société même après la cession par elle de ses parts.

Après ces cessions de parts sociales, les parts sont maintenant tenues comme suit:

1. La société anonyme ASCENSEURS OTIS, avec siège social à B-1720 Dilbeek (Groot-Bijgaarden), Schepen A. Gossetlaan 17	999 parts
2. Monsieur Nicolas Daubenfeld, ingénieur, demeurant à Luxembourg	1 part
Total:	1.000 parts

Les associés décident de supprimer la dernière phrase du premier alinéa de l'article six.

Les associés acceptent la démission de tous les administrateurs et ils leur donnent pleine et entière décharge.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Daubenfeld, F. Eich, R. Greiveldinger, R. Cnudde, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 juin 1996, vol. 399, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 1996.

E. Schroeder.

(21801/228/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GTO, GENERAL TECHNIC-OTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. La société anonyme ASCENSEURS OTIS, ayant son siège social à B-1720 Dilbeek (Groot-Bijgaarden), Schepen A. Gossetlaan 17,

ici représentée par Monsieur Rudi Cnudde, Managing Director, demeurant à Bruxelles (B),

en vertu d'une procuration du 18 mars 1996,

laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

2. Monsieur Nicolas Daubenfeld, ingénieur, demeurant à Luxembourg;

3. GENERAL TECHNIC, S.à r.l., ayant son siège social à Howald,

ici représentée par son gérant Monsieur Nicolas Daubenfeld, prénommé.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont déclaré que les comparants sub 1 et 2 sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GENERAL TECHNIC-OTIS, S.à r.l., avec siège social à Howald, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 février 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 16 mai 1987, numéro 138.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Le comparant sub 1, ASCENSEURS OTIS a cédé trente (30) parts sociales au comparant sub 3, GENERAL TECHNIC, S.à r.l., pour le prix de cinq millions sept cent soixante et onze mille quatre-vingt-quatre francs luxembourgeois (5.771.084,- LUF), payable à la signature du présent acte, ce dont quittance.

Le comparant sub 1, ASCENSEURS OTIS a cédé deux cent dix-neuf (219) parts sociales au comparant sub 2, Monsieur Nicolas Daubenfeld pour le prix de quarante-deux millions cent vingt-huit mille neuf cent seize francs luxembourgeois (42.128.916,- LUF).

Le prix de quarante-deux millions cent vingt-huit mille neuf cent seize francs luxembourgeois (42.128.916,- LUF) est payable comme suit:

- dix-huit millions cent soixante-dix-huit mille neuf cent seize francs luxembourgeois (18.178.916,- LUF) à la signature du présent acte, ce dont quittance;

- vingt-trois millions neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois (23.950.000,- LUF) par 5 tranches de 20 %, soit quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (4.790.000,- LUF) payables chaque fois à la première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième date anniversaire de l'acte.

Le montant redû et non encore payé porte intérêt non composé à raison de trois pour cent (3 %) par an jusqu'au jour du paiement effectif.

Après ces cessions de parts sociales, les parts sont maintenant tenues comme suit:

1. La société anonyme ASCENSEURS OTIS, avec siège social à B-1720 Dilbeek (Groot-Bijgaarden), Schepen A. Gossetlaan 17	750 parts
2. Monsieur Nicolas Daubenfeld, ingénieur, demeurant à Luxembourg	220 parts
3. GENERAL TECHNIC, S.à r.l., avec siège social à Howald	30 parts
Total:	1.000 parts

Assemblée générale extraordinaire des associés

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Toute cession d'actions, qu'elle soit entre vifs ou pour cause de mort, est réglementée par un pacte entre associés. Toute cession faite au mépris de ce pacte entre associés serait nulle et inopposable à la Société.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'au moins quatre membres, ayant la qualité d'associé ou non, et rééligibles; la durée de leur mandat est fixée à un an, renouvelable.

Les membres du conseil sont désignés par l'assemblée générale des associés de telle sorte que uniquement les associés représentant vingt pour cent (20 %) ou plus des parts sociales sont représentés et ceci dans la proportion de leur participation.»

Troisième résolution

Sont nommés comme nouveaux administrateurs:

1. Monsieur Marco Bonissone, Vice President OTIS-ETO, demeurant à Paris (F),
2. Monsieur Rudi Cnudde, Managing Director, demeurant à Bruxelles (B),
3. Monsieur Nicolas Daubenfeld, ingénieur, demeurant à Luxembourg,
4. Monsieur Frédéric Daussan, Directeur Financier, demeurant à Bruxelles (B).

Quatrième résolution

Les associés autorisent le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Cnudde, N. Daubenfeld, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 juin 1996, vol. 399, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 1996.

E. Schroeder.

(21802/228/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GTO, GENERAL TECHNIC-OTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

Rapport du conseil d'administration du 3 juin 1996

Présents:

Messieurs Marco Bonissone,
Rudi Cnudde,
Nicolas Daubenfeld,
Frédéric Daussan.

Les administrateurs adoptent, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Première décision

Est désigné comme Président du Conseil: Monsieur Nicolas Daubenfeld, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Deuxième décision

Est désigné comme gérant exerçant les pouvoirs de gestion journalière: Monsieur Nicolas Daubenfeld, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Une convention de direction et de gestion sera signée à cet effet.

Troisième décision

Le Conseil fixe les limitations des pouvoirs de gestion journalière comme suit, en excluant spécifiquement:

- a) prêt ou emprunt de fonds et ouverture de ligne de crédit;
- b) achat ou vente de terrains, bâtiments, licences, know-how, marques de fabrique et droits similaires;
- c) matières relatives à des baux de location;
- d) tout engagement ou tout contrat généralement quelconque dépassant une période de trois ans;
- e) acquisition d'activités ou de sociétés, ou extension de l'activité;
- f) revente d'une partie ou de la totalité de l'activité;
- g) nomination, désignation et révocation des membres du personnel ayant pouvoir de signature;
- h) octroi de tous types de garanties n'ayant pas trait à la vente d'appareils neufs ou à l'activité d'entretien ou de service;
- i) tout changement relatif aux conditions de gestion.

*Quatrième décision*Le Conseil d'Administration approuve la convention de louage d'ouvrage entre GENERAL TECHNIC-OTIS, S.à r.l., et Monsieur Fred Eich, entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1996.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 1996.

R. Cnudde F. Daussan M. Bonissone N. Daubenfeld

Enregistré à Mersch, le 13 juin 1996, vol. 122, fol. 4, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

(21803/228/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

GTO, GENERAL TECHNIC-OTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juin 1996.

E. Schroeder.

(21804/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

MERCK-FINANZ A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

H. R. Luxembourg B 9.108.

Laut Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 3. Mai 1996 wurde das abgelaufene Mandat des Aufsichtskommissars KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION, Luxemburg, für die Dauer von 1 Jahr bis zur ordentlichen Generalversammlung von 1997 verlängert. Herr Wolfram Gottschalk, Director der MERCK A.G., CH-Walchwil, Zug, wurde anstelle des zurücktretenden Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Dietrich Ruh bis zur ordentlichen Generalversammlung vom Jahre 2000 in den Verwaltungsrat gewählt.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

Pour MERCK-FINANZ A.G.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers M. Pietropaolo-Del Col

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 70, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21850/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

HOSPI CONSULT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.091.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 59, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(21811/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

H.P.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.094.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Administrateur-Délégué

(21812/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

H.P.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.094.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Administrateur-Délégué

(21813/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

IMPEX OVERSEAS TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 mai 1996

Ont été nommés aux postes d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle:

- Maître Roy Reding, avocat, demeurant à Luxembourg
- Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg
- Madame Josette Lenertz, comptable, demeurant à Bech.

A été nommée au poste de commissaire aux comptes:

V.G.D. Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an deux mille deux.

Le siège social est transféré du 11, rue Pierre d'Aspelt au 99, Grand-rue à Luxembourg.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(21818/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

IMPRIMERIE-EDITION KREMER-MULLER & CIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Foetz, rue des Artisans, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 6.269.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 70, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

(21819/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

IKODOMOS, Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 31.720.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
société civile
Signature

(21814/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

IKODOMOS, Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 31.720.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
société civile
Signature

(21815/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

IMBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 44.803.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 65, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

(21816/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

IMBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 44.803.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 65, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

(21817/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

KURSANA RESIDENZEN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg-Hamm, 7A, rue de Bitbourg.
H. R. Luxemburg B 37.458.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am siebten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz in Düdelingen.

Wurde abgehalten:

Die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft KURSANA RESIDENZEN S.A., mit Sitz in Luxemburg gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Marc Elter, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 8. Juli 1991, veröffentlicht im offiziellen Gesellschaftsblatt, Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 17 vom 17. Januar 1992, abgeändert gemäss Urkunde durch den unterzeichneten Notar am 20. Oktober 1993, veröffentlicht im offiziellen Gesellschaftsblatt, Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 28 vom 25. Januar 1994.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Jos Nosbusch, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in L-9220 Diekirch, 44, rue Clairefontaine.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Victor Elvinger, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31, rue d'Eich.

**INCOMM, INSTITUT FÜR INTEGRIERTE KOMMUNIKATION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.
R. C. Luxembourg B 49.612.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
société civile
Signature

(21820/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

**INCOMM, INSTITUT FÜR INTEGRIERTE KOMMUNIKATION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.
R. C. Luxembourg B 49.612.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
société civile
Signature

(21821/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

INFOTESYS COMPUTER CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5331 Moutfort, 6, am Woellemslach.
R. C. Luxembourg B 40.697.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
société civile
Signature

(21822/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

INODIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5362 Schrassig, 8, rue Saint Donat.
R. C. Luxembourg B 26.886.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1996, vol. 480, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Son mandataire

(21825/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

INTERPOMPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 28, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 15.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 69, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

Signature.

(21829/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

INTERFIRST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.151.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERFIRST, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(21826/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

INTERNATIONAL COMMODITY, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 43.232.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 juin 1996, que M. Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich, Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de M. Lionel De Backer et de Mme Yvonne Read, démissionnaires.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21827/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

INVESTPLAN LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2012 Luxembourg, 6A, route de Trèves, mailing address: BP 297.
R. C. Luxembourg B 29.663.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 72, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Luxembourg, juin 1996.

La Banque Domiciliaire
Signatures

(21830/039/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

INVESTPLAN LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2012 Luxembourg, 6A, route de Trèves, mailing address: BP 297.
R. C. Luxembourg B 29.663.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1996, le mandat des administrateurs, M. Cato Bryn, M. Morten Bryn, Mme Lisbeth Winther Bryn et Mme Margaret Bryn, ainsi que celui du commissaire aux comptes, LUX-AUDIT S.A., Luxembourg, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Le domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21831/039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

JP MORGAN FRENCH FRANC LIQUID FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 24.806.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 70, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour le Conseil d'Administration
N. Uhl

(21832/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

KARAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(21833/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

KARAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.203.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 11 avril 1996 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg

- L'Assemblée Générale Statutaire accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Gérard Coene, de son poste d'Administrateur et de Monsieur Joseph Winandy, de son poste de commissaire aux comptes.
- L'Assemblée, à l'unanimité, décide de leur donner quitus de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 1995 au 11 avril 1996.

- L'assemblée, à l'unanimité, nomme comme nouvel administrateur de la société:
Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig.

- L'Assemblée, à l'unanimité, nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société:
Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange (Belgique).

Les nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes termineront le mandat de l'administrateur et commissaire aux comptes démissionnaires.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Pour copie conforme
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21834/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.984.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KERMADEC S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.984, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 295 du 24 août 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 175 du 9 avril 1996.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Monsieur Victor Delloye, conseiller juridique, demeurant à Lasne,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Geneviève Piscaglia, employée privée, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation de capital à concurrence de trente milliards de liras italiennes (30.000.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de dix milliards de liras italiennes (10.000.000.000,- ITL) à quarante milliards de liras italiennes (40.000.000.000,- ITL) par l'émission et la création de cinq cent cinquante et un mille quatre cent soixante-neuf (551.469) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Renonciation par l'actionnaire minoritaire à tout droit de souscription préférentielle éventuel et souscription et libération à cent pour cent (100 %) des cinq cent cinquante et un mille quatre cent soixante-neuf (551.469) actions nouvelles par l'apport à la Société de deux créances certaines, liquides et exigibles de la COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A. - FILUX envers la Société à concurrence de respectivement cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) et trente milliards de liras italiennes (30.000.000.000,- ITL).

3) Affectation de la différence de deux cent soixante-neuf millions cent mille liras italiennes (269.100.000,- ITL) entre la valeur de l'apport et la tranche d'augmentation du capital à la réserve légale.

4) Modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente milliards de liras italiennes (30.000.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de dix milliards de liras italiennes (10.000.000.000,- ITL) à quarante milliards de liras italiennes (40.000.000.000,- ITL) par la création et l'émission de cinq cent cinquante et un mille quatre cent soixante-neuf (551.469) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'apport par la COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A. - FILUX de deux créances certaines, liquides et exigibles d'un montant de respectivement cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) et trente milliards de liras italiennes (30.000.000.000,- ITL) détenues par elle envers la Société. L'autre actionnaire renonce pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel.

Par suite de l'apport à la Société de ces deux créances certaines, liquides et exigibles de FILUX envers la Société, ces créances sont éteintes par confusion conformément à l'article 1234 du Code civil.

Souscription et libération

Les cinq cent cinquante et un mille quatre cent soixante-neuf (551.469) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A. - FILUX, ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Victor Delloye, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 mai 1996, laquelle restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport de deux créances certaines, liquides et exigibles d'un montant de respectivement cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) et trente milliards de liras italiennes (30.000.000.000,- ITL) existant à la charge de la Société et au profit de COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A. - FILUX.

Ces créances sont estimées à trente milliards deux cent soixante-neuf millions cent mille liras italiennes (30.269.100.000,- ITL).

L'existence et la certification que ces créances sont certaines, liquides et exigibles résultent d'un rapport de INTER-AUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion:

Nous sommes d'avis que les valeurs auxquelles conduisent ces modes d'évaluation, soit ITL 30.269.100.000,- correspondent au moins au nombre et au pair comptable de 551.469 actions sans désignation de valeur nominale à émettre en contrepartie des apports, soit au total ITL 30.000.000.000,-, à majorer de ITL 269.100.000,- qui seront inscrits sous la rubrique «Réserve légale» au passif du bilan.»

L'apporteur des créances déclare que lesdites créances n'ont pas été remboursées à ce jour et qu'elles sont certaines, liquides et exigibles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'affecter la différence entre la valeur de l'apport (30.269.100.000,- ITL) et la tranche d'augmentation du capital (30.000.000.000,- ITL), soit deux cent soixante-neuf millions cent mille liras italiennes (269.100.000,- ITL), à la réserve légale.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante milliards de liras italiennes (40.000.000.000,- ITL), représenté par sept cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-douze (735.292) actions sans désignation de valeur nominale.»

Référence à la loi du 29 décembre 1971

Les parties déclarent que la présente augmentation de capital a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de trois cent mille francs (300.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Delloye, Ch. Lahyr, G. Piscaglia, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 91S, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1996.

F. Baden.

(21835/200/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

F. Baden.

(21836/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

LOCALBOARD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2012 Luxembourg, 6A, route de Trèves, mailing address: BP 297.

R. C. Luxembourg B 30.474.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 72, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

*La Banque Domiciliaire
Signatures*

(21838/039/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

LOCALBOARD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2012 Luxembourg, 6A, route de Trèves, mailing address: BP 297.

R. C. Luxembourg B 30.474.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1996, le mandat des administrateurs, M. Cato Bryn, M. Morten Bryn, Mme Lisbeth Winther Bryn et Mme Margaret Bryn, ainsi que celui du commissaire aux comptes, LUX-AUDIT S.A., Luxembourg, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

*Le domiciliataire
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21839/039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

LUXFUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.420.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le samedi 23 décembre 1995

«Le conseil d'administration délègue la gestion journalière de la société à M. Roger Sietzen, administrateur, demeurant à Senningerberg.»

*Pour extrait conforme
R. Sietzen*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 67, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21840/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

LUX-POST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 23, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 40.570.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 10 juin 1996, vol. 131, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

Signature.

(21841/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

LUXTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2228 Luxembourg-Kirchberg, 4, rue Paul Noesen.
R. C. Luxembourg B 20.693.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

(21842/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

LUXTEX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.975.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

(21843/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

MEDIA SUPPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.921.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 31 mai 1996, que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2000.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 59, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21846/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

MENUISERIE FEIEREISEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 118, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Pour MENUISERIE FEIEREISEN S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21849/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

MATRU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 12.703.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

(21844/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

MAX CROSS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.679.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

(21845/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

MEETSHOW INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 43.940.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour MEETSHOW INTERNATIONAL HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signatures

Deux Administrateurs

(21847/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

MEETSHOW INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 43.940.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 1996

1. Messieurs Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem, Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg et Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement de Messieurs Luciano Righetti, Marco Streun et Massimo Rella. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 1998.

Certifié sincère et conforme
Pour MEETSHOW INTERNATIONAL HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21848/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

MT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juin 1996.

E. Schroeder.

(21857/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

ORILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.220.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORILUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.220, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 413 du 29 août 1995 et dont les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 468 du 19 septembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Victor Delloye, conseiller juridique, demeurant à Lasne,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Geneviève Piscaglia, employée privée, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Suppression du mot «holding» dans la première phrase de l'article 1^{er} des statuts.

2) Augmentation de capital à concurrence de quatre-vingt-dix millions de francs luxembourgeois (90.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (22.500.000,- LUF) à cent douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (112.500.000,- LUF) par l'émission et la création de cinquante mille (50.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3) Renonciation par les deux actionnaires actuels à tout droit de souscription préférentielle et souscription et libération à cent pour cent (100 %) des cinquante mille (50.000) actions nouvelles par un apport en espèces de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF) par un nouvel actionnaire.

4) Affectation de la différence de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) entre la valeur de l'apport et la tranche d'augmentation du capital à la réserve légale.

5) Modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de biffer le mot «holding» à la première phrase de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ORILUX S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix millions de francs luxembourgeois (90.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (22.500.000,- LUF) à cent douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (112.500.000,- LUF) par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A. - FILUX, ayant son siège social à Luxembourg, à la souscription des cinquante mille (50.000) actions nouvelles, les actionnaires actuels renonçant à leur droit de souscription préférentielle.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les cinquante mille (50.000) actions nouvelles sont souscrites par la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A. - FILUX, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Victor Delloye, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 mai 1996, laquelle restera annexée aux présentes.

Les cinquante mille (50.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en espèces de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF) faisant partie de son patrimoine propre par la société

COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A. - FILUX ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

La différence entre la valeur de l'apport (100.000.000,- LUF) et la tranche d'augmentation du capital (90.000.000,- LUF), soit dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) est affectée à la réserve légale.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (112.500.000,- LUF), représenté par soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Référence à la loi du 29 décembre 1971

Les parties déclarent que la présente augmentation de capital a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cent cinquante mille francs (150.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Delloye, Ch. Lahyr, G. Piscaglia, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 91S, fol. 10, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1996.

F. Baden.

(21863/200/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

ORILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

F. Baden.

(21864/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

PROVIDENTIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROVIDENTIELLE S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mai 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tom Stockreiser, employé privé, demeurant à Mertert.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Madame Marie Bettel, employée privée, demeurant à Bascharage.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Il appert de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

a) Augmentation du capital social à concurrence de quatre millions cinq cent mille francs luxembourgeois (4.500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à cinq millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.750.000,- LUF) par l'émission de quatre mille cinq cents (4.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- b) Souscription des quatre mille cinq cents (4.500) actions nouvelles comme suit:
- quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (4.499) actions par la société LEWISHAM OVERSEAS LTD, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, P.O. Box 3136;
 - une (1) action par la société ALPHA TRUST LTD, ayant son siège social à Charlestown (Ile Nevis), National Bank Building, Memorial Square, P.O. Box 556.
- c) Libération entière des nouvelles actions par un apport en numéraire de quatre millions cinq cent mille francs luxembourgeois (4.500.000,- LUF).
- d) Modification de l'article 5, paragraphe 1^{er} des statuts de la société suite à l'augmentation de capital précitée.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de quatre millions cinq cent mille francs luxembourgeois (4.500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à cinq millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.750.000,- LUF) par l'émission de quatre mille cinq cents (4.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Souscription - Libération

1) La société LEWISHAM OVERSEAS LTD, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, P.O. Box 3136,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 1996,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare souscrire quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (4.499) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune et les libérer entièrement par un paiement en numéraire de quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille francs luxembourgeois (4.499.000,- LUF).

2) La société ALPHA TRUST LTD, ayant son siège social à Charlestown (Ile Nevis), National Bank Building, Memorial Square, P.O. Box 556,

ici représentée par Monsieur Tom Stockreiser, employé privé, demeurant à Merttert, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 1996,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare souscrire une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) et la libérer entièrement par un paiement en numéraire de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant, de sorte que le montant de quatre millions cinq cent mille francs luxembourgeois (4.500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à cinq millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.750.000,- LUF), représenté par cinq mille sept cent cinquante (5.750) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (90.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: T. Stockreiser, L. Rentmeister, M. Bettel, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 juin 1996, vol. 407, fol. 27, case 9. – Reçu 45.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 juin 1996.

A. Weber.

(21876/236/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

PROVIDENTIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21877/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

PLENA HOLDING S.A., société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.590.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze juin.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise PLENA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 24.590, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 1986, publié au Mémorial C numéro 284 du 9 octobre 1986, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date des:

- 17 mars 1988, publié au Mémorial C numéro 154 du 7 juin 1988;
- 29 juin 1989, publié au Mémorial C numéro 350 du 28 novembre 1989;
- 3 octobre 1991, publié au Mémorial C numéro 116 du 31 mars 1992;
- 6 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 46 du 1^{er} février 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Mackel, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Steinsel.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de LUF 200.000.000,- pour le porter de LUF 200.000.000,- à LUF 400.000.000,- par l'émission de 200.000 actions nouvelles de valeur nominale LUF 1.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, souscription de la totalité des actions nouvelles par Monsieur Carl Burckhardt, demeurant à CH-8038 Zurich, et libération intégrale par renonciation à une créance certaine, liquide et exigible au profit de Monsieur Carl Burckhardt et à la charge de la PLENA HOLDING S.A., et en annulation de cette créance à due concurrence.

2. Modification de l'article 5 des statuts.

3. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts (fixation du capital autorisé à LUF 800.000.000,-).

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 200.000.000,- (deux cents millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 200.000.000,- (deux cents millions de francs luxembourgeois) à LUF 400.000.000,- (quatre cents millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 200.000 (deux cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, Monsieur Carl Burckhardt, demeurant à CH-8038 Zurich, Scheideggstrasse 72 (Suisse).

Souscription - Libération

Ensuite Monsieur Carl Burckhardt, préqualifié, ici représenté par Monsieur Marc Mackel, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a, par son représentant susnommé, déclaré souscrire les 200.000 (deux cent mille) actions nouvelles et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de LUF 200.000.000,- (deux cents millions de francs luxembourgeois), existant à son profit et à la charge de la société anonyme holding PLENA HOLDING S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Edmond Ries de Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion:

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.

3. La valeur de l'apport, représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 200.000 actions de LUF 1.000,- chacune, totalisant LUF 200.000.000,-»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le montant du capital social souscrit est de LUF 400.000.000,- (quatre cents millions de francs luxembourgeois), représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, qui, au choix de l'actionnaire, seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

Toutes les actions sont entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la société, fixé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 octobre 1991 à LUF 300.000.000,- (trois cents millions de francs luxembourgeois), à LUF 800.000.000,- (huit cents millions de francs luxembourgeois) et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital autorisé est fixé à LUF 800.000.000,- (huit cents millions de francs luxembourgeois), représenté par 800.000 (huit cent mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux millions cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé. M. Mackel, C. Schmitz, M. Lamesch, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 91S, fol. 49, case 12. – Reçu 2.000.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1996.

M. Elter.

(21870/210/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

PLENA HOLDING S.A., société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 24.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

M. Elter.

(21871/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

MORSOTT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 28.320.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

(21854/540/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

MULTILATERAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 11.744.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 480, fol. 54, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(21858/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.

CHANTELOUP S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Bereldange, 13, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 24.636.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social le lundi 7 octobre 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (03598/555/17)

Le Conseil d'Administration.

KINGSDOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bereldange, 13, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 25.871.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social le lundi 7 octobre 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (03599/555/17)

Le Conseil d'Administration.

INVESCO EUROPEAN WARRANT FUND.

Registered office: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of INVESCO EUROPEAN WARRANT FUND, SICAV, will be held at the Registered Office in Luxembourg, 14, rue Aldringen, on Friday 27th September, 1996 at 11.30 hours with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept:
 - (a) the Management Report of the Directors,
 - (b) the Report of the Auditor.
2. To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31st May, 1996.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended 31st May, 1996.
4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
5. To elect the Auditor to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
6. Any other business.

Notes:

1. A member entitled to attend and vote is entitled to appoint one or more proxies to attend and on a poll vote instead of him. A proxy need not also be a member of the Corporation.
2. The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the Shares present or represented at the Meeting.
3. To be valid, forms of proxy must be lodged with the Registered Office of the Corporation not later than 48 hours before the time at which the Meeting is convened.

1st August, 1996.

I (03626/584/28)

The Board of Directors.

HENDERSON HORIZON FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Centre.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of HENDERSON HORIZON FUND will be held at the principal office of the Company on Thursday 26th September 1996 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended 30th June 1996.
3. Distribution of a dividend.
4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Statutory Auditor.
7. Any other business.

Resolutions of the shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting, and each share is entitled to one vote.

If you are unable to attend the meeting in person, a proxy form giving authorisation to another named individual, can be obtained from the principal office.

*For and on behalf of the Board of Directors**J. Sutherland*

I (03674/000/23)

EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 22.249.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra au 6, rue Heine, le 25 septembre 1996 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1994 et 31 décembre 1995.
3. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.
4. Ratification de la cooptation de Mme Carine Bittler.
5. Acceptation de la démission de la société FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Divers.

I (03603/263/18)

*Le Conseil d'Administration.***CLR SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.173.

Notice is hereby given to the shareholders of CLR SELECT that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of CLR SELECT will be held at the office of CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on September 27, 1996 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor on the financial year ended 30 April 1996.
2. Approval of the Annual Report and Financial Statements for the financial year ended 30 April 1996.
3. Allocation of results.
4. Discharge to the Directors.
5. Ratification of the appointment of one Director.
6. Election of the Directors until the next Annual General Meeting of 1997.
7. Election of the Auditor until the next Annual General Meeting of 1997.
8. Any other business properly brought before the Meeting.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the annual general meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The proxies have to be sent to the registered office before the 24 September 1996.

I (03607/000/23)

The Board of Directors.

SAVALOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.043.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra de façon extraordinaire le 30 septembre 1996 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. constatation du report de la date statutaire de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 1995; et approbation du bilan et du compte de pertes et de profits arrêtés au 31 décembre 1995;
3. affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 1995;
4. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. nominations statutaires;
6. divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au siège de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (03638/755/20)

Le Conseil d'Administration.

SANDWEILER TERMINAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Sandweiler.
H. R. Luxemburg B 28.105.

Die Aktionäre der Gesellschaft SANDWEILER TERMINAL S.A. werden gebeten am Donnerstag, dem 26. September 1996, um 15.00 Uhr, an einer

AUSSERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

in L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, mit folgender Tagesordnung, teilzunehmen:

Tagesordnung:

1. Abberufung von Herrn Henk de Jongh, Geschäftsmann mit Wohnsitz in Luxemburg-Senningerberg in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied. Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitglieds an seiner Stelle.
2. Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitglieds anstelle von Herrn Carlo Revoldini, der am 5. August 1994 sein Amt aufgekündigt hat.
3. Abberufung von Herrn Hubert Schmitt Jr., Kaufmann, wohnhaft in Saarlouis. Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitglieds anstelle von Herrn Hubert Schmitt Jr., Kaufmann, wohnhaft in Saarlouis.
4. Abberufung von Herrn Paul Glesener, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg. Ernennung eines neuen Kommissars anstelle von Herrn Paul Glesener, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg.
5. Änderung des Gesellschaftssitzes.

I (03650/000/20)

Im Auftrag eines Verwaltungsratsmitglieds.

DUMELUX-INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 33.495.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister aux

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

qui se tiendront le 18 septembre 1996 à 10.00 heures et 16.00 heures respectivement, au siège social de la Société, 15, boulevard de la Foire, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

I.

- 1.1. Réception du rapport du liquidateur sur la liquidation de la Société;
- 1.2. Nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 1.3. Décision de tenir une assemblée subséquente afin de recevoir le rapport du commissaire à la liquidation, de donner décharge au liquidateur et de clôturer la liquidation.

Ordre du jour:

II.

- 2.1. Réception du rapport du commissaire à la liquidation;
- 2.2. Décharge au liquidateur;

2.3. Décharge aux administrateurs pour les fonctions exercées dans le cadre de leur mandat.

2.4. Décision de clôturer la liquidation.

2.5. Décision de toutes affaires qui peuvent être soulevées à l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour ces assemblées et les décisions sur les ordres du jour seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées aux assemblées.

Afin de pouvoir voter à l'assemblée générale, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions au siège social, au plus tard le 16 septembre 1996.

AVIS

Le liquidateur de la Société a décidé de payer les dividendes intérimaires de liquidation suivants:

- DUMELUX-INVEST - OBLIGATIONS COURT TERME FRF 4.000 par action
- DUMELUX-INVEST - OPPORTUNITES ECU 800 par action

Ces dividendes sont payables le ou après le 30 août 1996 aux actionnaires nominatifs enregistrés au 21 août 1996 et aux porteurs d'actions sur présentation de leurs titres, pour estampillage, au siège social de la Société.

II (03535/000/33)

Le Liquidateur.

GENERALUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.819.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, le 18 septembre 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 30 juin 1996.
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 1996.
4. Affectation du bénéfice.
5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice clos le 30 juin 1996.
6. Nominations statutaires et réélection du réviseur d'entreprises.
7. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt de demander le blocage de leurs actions au moins cinq jours francs avant le 18 septembre 1996 aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg, de la GENERALE DE BANQUE, Bruxelles, de la GENERALE BANK, Cologne, de la BANQUE BELGO-ZAÏROISE (Belgolaise), Bruxelles ou de la SOCIETE NANCEIENNE VARIN-BERNLER, Nancy.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (03572/584/26)

Le Conseil d'Administration.

MANULIFE REGENT GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 26.141.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company will be held at its registered office at 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 17th September 1996 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) for the purpose of considering, and if thought fit, passing the following resolution:

Resolution

1. That the following amendments be made to the Articles of Association of the Company:
 - 1.1 to Article 6(7)(a) by deleting the proviso thereto which reads as follows:
«Provided that no such alteration of the basis of remuneration as is described in Article 27(1) hereof may be effected by such amendment as aforesaid unless agreed to as therein provided»
 - 1.2 to Article 14(3)(c)(iii) by inserting the following words after the word «adding» appearing in the first line:
«, if so determined by the Directors in their absolute discretion,»
 - 1.3 to Article 14(4)(c)(iii) by deleting it in its entirety and substituting the following therefor:
«subject to Article 13(3) and if so determined by the Directors in their absolute discretion, deducting in respect only of any shares which were subscribed for after 1st November, 1993, a redemption charge not

exceeding one per cent (1%) of the aggregate of the sums described in sub-paragraphs (i) and (ii) above, in the event that redemption of the shares takes place within two years of the date on which the shares were subscribed for, and the Investment Manager may differentiate between shareholders as to the amount of «such redemption charge within the permitted limit.»

- 1.4 to Article 15(4) by deleting the references therein to «US \$ 1,000» and substituting therefor «the Minimum Holding».
- 1.5 to Article 16(2) by deleting the reference therein to «US \$ 1,000» and substituting therefor «the Minimum Holding».
- 1.6 to Article 27(1) by deleting the proviso appearing in brackets which reads as follows:
«(Provided that no alteration of the basis of such remuneration which would increase any limit on the aggregate of such remuneration stated in any Prospectus issued by the Company shall be agreed to without the consent of the Shareholders in General Meeting)»
- 1.7 to Article 33(7) by deleting the reference therein to «Article 38(2)» and substituting therefor «Article 37(2)»
- 1.8 to Article 40 by:
- 1.8.1 deleting the references to «European Economic Community» appearing in the definition of «Eligible State» and in line 7 of the second last paragraph of this Article and substituting therefor «European Union»; and
- 1.8.2 inserting a new last paragraph as follows:
«The Company may cause the assets of any Fund to be invested either directly or indirectly via fully owned affiliates in accordance with applicable regulations.»

Date: 29th August 1996.

By Order of the Board of
MANULIFE REGENT GLOBAL FUND
G. T. Yoxall
Chairman

Notes:

Quorum

The quorum for passing the Resolution will be Shareholders of the Company present in person or by proxy holding or representing not less than 50% of the shares of the Company for the time being in issue. It is proposed that the Meeting will, if inquorate, be reconvened at 11.00 a.m. on 18th October 1996 at the Company's registered office or so soon after the Annual General Meeting of the Company scheduled to be convened on that date and at that venue has ended, when the quorum at the reconvened Meeting will be two or more Shareholders present in person or by proxy.

Voting Arrangements

Any shareholder entitled to attend and vote at the Meeting shall be entitled to appoint a proxy to attend and vote instead of the said Shareholder.

The Resolution shall be validly passed if at least two-thirds of the votes cast at the Meeting (or the reconvened Meeting as the case may be) are cast in favour of the Resolution.

The appointment of a proxy does not preclude a Shareholder from attending and voting at the Meeting. A proxy need not be a Shareholder.

The instrument appointing a proxy must, in order to be valid, be in writing under the hand of the appointor or of his attorney or, if such appointor is a corporation, under the hand of a duly authorised officer of the corporation, and must arrive at the Company's registered office (shown above) by 11.00 a.m. (Luxembourg time) on 14th September 1996.

II (03571/041/64)

SOCIETE HOLDING ONADIF S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.402.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société SOCIETE HOLDING ONADIF S.A. qui se tiendra le 17 septembre 1996 à 10.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
2. Approbation des bilans, compte de profits et pertes;
3. Affectation du résultat au 31 décembre 1995;
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire;
5. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (03503/531/17)

Le Conseil d'Administration.

ALBANO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 19.348.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 17 septembre 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1996 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1996.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (03561/005/16)

Le Conseil d'Administration.

KAJI HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 40.942.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 18 septembre 1996 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1996. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

II (03491/595/16)

Le Conseil d'Administration.
